



**Réunion du Syndicat Mixte  
du Bassin des Mauves et de ses Affluents  
Mardi 27 juin 2017 à 18h30**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept juin à 18h30, les membres du Syndicat Mixte du Bassin des Mauves et de ses Affluents, se sont réunis à la Mairie de Meung-sur-Loire (Salle du Conseil) sous la présidence de Monsieur Laurent SIMONNET, Président.

**Etaient présents :**

- Communauté de Communes du Val des Mauves :  
Meung-sur-Loire : M. Simonnet, Mme Ménager
- Huisseau-sur-Mauves : M. Lamorisse, M. Roussarie
- Bacon : Mme Benier, M. d'Aboville
- Coulmiers : Mme Chignard (suppléante de M. Dessemond)
- Rozières-en-Beauce : M. Pommier, Mme Perdereau
- Commune de Baule : M. Maurin, M. Gonnet

**Absents excusés non représentés :**

- Communauté de Communes du Val des Mauves :  
Coulmiers M. Amary
- Le Bardon M. Brihay, M. Caes

**Assistaient à la séance :**

- M. Vauxion, Responsable administratif du Syndicat
- M. Métais, Responsable technique du Syndicat
- M. Musqui, Technicien Rivière

**Etait excusé :**

- M. Pichon, Receveur du Syndicat

Les procès-verbaux des séances du 15 mars 2017 ont été approuvés à l'unanimité.

L'ordre du jour a été étudié comme suit :

**Approbation du Compte de Gestion 2016.**

Le Comité Syndical, conformément à la réglementation, et à l'unanimité, a déclaré que le Compte de Gestion du Syndicat Mixte du Bassin des Mauves et de ses Affluents, dressé pour l'exercice 2016 par le Chef du Centre des Finances Publiques, Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait ni observation, ni réserve de sa part et l'a adopté.

**Approbation du Compte Administratif 2016.**

A l'unanimité, le Comité, sous la présidence de Madame Annick Chignard, doyenne d'âge de l'Assemblée, a donné acte au Président de la présentation du Compte Administratif 2016 et arrêté les résultats définitifs de l'exercice qui correspondent à un résultat global excédentaire de 132 534,64 €.

## Devenir du Syndicat au regard de la compétence GEMAPI.

Monsieur le Président a informé le Comité des conséquences de l'attribution aux Communautés de Communes de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations).

Il a présenté les différentes hypothèses d'évolution du Syndicat qui pourraient être envisagées (intégration de l'ensemble des Syndicats au sein de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, fusion des Syndicats existants, ou encore création d'un grand Syndicat pouvant comprendre également des territoires dits orphelins), étant précisé que le Comité sera vraisemblablement appelé à se positionner en septembre ou octobre. Quelle que soit l'orientation retenue, le Syndicat Mixte du Bassin des Mauves et de ses Affluents sous sa forme actuelle disparaîtra au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Questions et communications diverses.

M. Musqui a fait le point sur les opérations de faucardement qui ont été réalisées sur le périmètre du Syndicat.

Un bilan de l'édition 2017 de la Semaine des Rivières (« Rendez-vous au bord des Mauves ») a été présenté au Comité Syndical par Monsieur Simonnet et par monsieur Musqui.

Enfin, un point a été fait sur l'avancement de la préparation du Contrat Territorial 2019-2023.

Meung-sur-Loire, le 3 juillet 2017

Le Président,



Laurent SIMONNET

Affiché le : **04 JUIL. 2017**